

Matinale RPS
La réforme de la médecine du travail, interrogations et réponses
16 juin 2017 à 9 h
à l'**U2P 06** (ex-UPA)
ST-LAURENT-DU-VAR

Les partenaires sociaux du département et les institutions de prévention, réunis sous l'égide des services du Ministère du Travail (DIRECCTE), œuvrent à la prévention des risques psychosociaux (RPS).

Ils vous invitent à une Matinale RPS le **vendredi 16 juin 2017** axée sur le thème de *la réforme de la médecine du travail*.

Après la réforme de 2011, la loi Travail et le décret du 27 décembre 2016 ont apporté de nombreux changements concernant la Santé au Travail. Applicable depuis le 1^{er} janvier 2017, la nouvelle réglementation modifie le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs. Quelles sont ces nouvelles modalités de suivi ?, Qui sont les professionnels de santé qui assurent dorénavant ce suivi ?, Que sont les risques particuliers ?, Quel est le rôle de l'employeur dans le nouveau contexte ?, Que deviennent l'aptitude au poste et l'inaptitude ?, Quel est le rôle des services de santé au travail en matière de prévention, notamment des RPS ? C'est à répondre à ces questions et bien d'autres encore que la matinée est dévolue.

Programme :

- 9 h : *Ouverture de la matinale*, par Mireille CROVILLE, Directrice adjointe du travail, Unité Départementale des Alpes-Maritimes de la DIRECCTE PACA,
- *La réforme de la médecine du travail : la nouvelle réglementation*, par Germaine FERRANDO, médecin du travail coordinateur, AMETRA 06 ; Échanges,
- *Pause*,
- *La modernisation de la médecine du travail, changements et perspectives. Table ronde avec :*
 - Bernard SALENGRO, Conseiller expert Santé au travail auprès de la confédération CFE-CGC et Médecin du travail APST BTP 06,
 - Mehdi CAUSSANEL, Avocat associé au cabinet BARTHÉLEMY, spécialiste en droit social,
 - Michel HUGUES, Secrétaire de l'Union Départementale CFDT 06.
 - Échanges.
- 12 h : *Clôture*, par François DELEMOTTE, Directeur de l'Unité Départementale 06 de la DIRECCTE PACA.

Inscription et modalités pratiques :

L'inscription est gratuite. Merci de faire connaître votre décision de participation à l'adresse suivante : info@revestconseil.fr, en précisant votre nom, votre entreprise et si vous êtes représentant du personnel.

ADRESSE : U2P 06 (ex-UPA, anciens locaux de la Chambre des métiers et de l'artisanat), 150 av. Henri Lantelme (derrière l'hôtel Mercure. Entrée côté Avenue Georges Guynemer)- 067000 SAINT LAURENT DU VAR. Parking de Cap 3000 en face. Café d'accueil à partir de 8 h 30.

Comptant sur votre présence,
Cordialement,
Le comité RPS 06

Le comité RPS 06 est constitué des organisations suivantes : UPE 06, UPA 06, UD CFE-CGC, UD FO, UD CGT, UD CFDT, UD CFTC, UD UNSA, Union syndicale Solidaires, APST BTP, AMETRA 06, MSA Provence Azur, CMTI, CARSAT SE, ACT Méditerranée, AAPDS, SAF, SSIRCA.